

## REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG

La requalification du centre bourg répond à plusieurs objectifs :

- Identifier un espace public central qui rassemble les principaux équipements du bourg
- Accueillir un noyau de services et commerces
- Sécuriser l'espace public et faciliter ses usages

Différentes actions sont proposées<sup>1</sup> :

### ▪ Aménager l'espace public sur le parcours de la RD18D ( 1 )

Sécurité routière : sécurisation des carrefours, réduction de chaussée, matérialisation des cheminements piétons etc.

Qualité de l'espace public : aménagement des bas-côtés, éclairage public, mobilier urbain

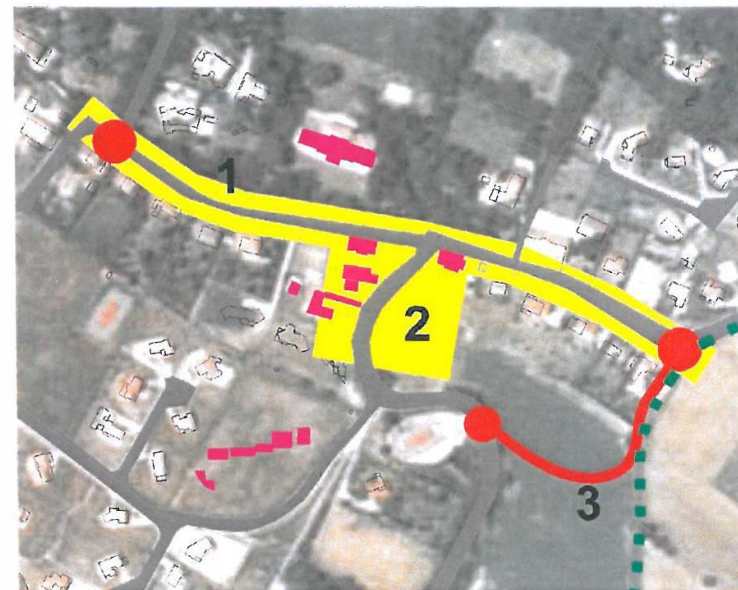
### ▪ Créer une place en terrasse ( 2 )

*(voir détails page suivante)*

L'accès des véhicules y sera limité afin de favoriser l'usage piéton. Cet espace rassemblera la terrasse haute de l'école et de la mairie, et la terrasse basse aménagée au pied du cimetière : mise en valeur de l'église, de la mairie et du cimetière, accueil de quelques logements et services.

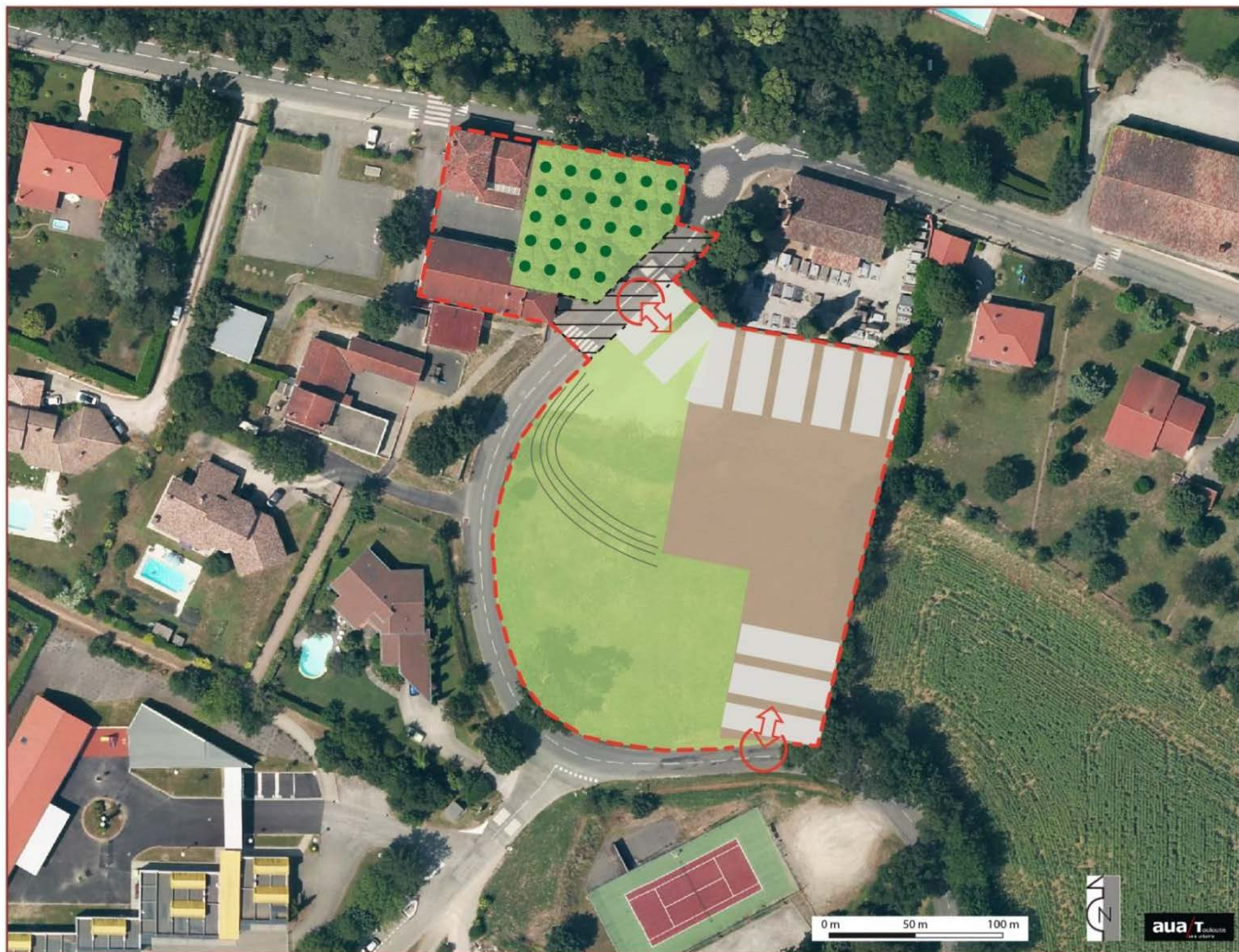
### ▪ Aménager un bouclage de la voirie en aval de la place ( 3 )

Ce bouclage, en limitant la traversée de la place, permet son aménagement en tant qu'espace public protégé des nuisances de la circulation. Le carrefour créé au sud de la place est l'occasion de renouveler l'image de cette entrée de bourg : mixité urbaine, habitat groupé, espace piéton.



<sup>1</sup> La création de la place, l'aménagement du carrefour et du bouclage de voirie constituent une opération complexe qui nécessite une étude approfondie. Les schémas présentés dans ce document ont valeur d'illustration de principe.

## Aigrefeuille - secteur «Centre-bourg» - La création d'une place en terrasse



### Prescriptions urbaines et paysagères

-  Aménager des accès sécurisés
-  Espace libre/aménagement paysager en terrasse
-  Mail planté/place
-  Opération d'habitat collectif + commerces et services
-  Espaces de stationnement résidents/clientèle
-  Traversée piétonne